MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 11 JAN 2021

N° 21-00009 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, **le 07 février 2021**, d'un concours direct sur mesures nouvelles spéciales de recrutement de **dix (10) Professeurs des Lycées et Collèges de l'Enseignement Technique et Professionnel** pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2020**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Sont autorisés à prendre part au concours les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

N°	Filières	Spécialités	Nombre de postes	Diplôme
01	**Construction mécanique et Fabrication mécanique**	Construction mécanique	**02**	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
02		Fabrication mécanique	**02**	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
03	**Maintenance**	Froid et climatisation	**02**	Ingénieur des Travaux ou Licence en Froid et climatisation ou en Maintenance industrielle
04		Maintenance des véhicules automobiles	**02**	Ingénieur des Travaux ou Licence en Maintenance des véhicules automobiles ou Équipements motorisés (type moteurs thermiques)
05	**Génie civil**	Structure métallique	**02**	Ingénieur des Travaux ou Licence en Construction/Structure métallique.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du **12 janvier à 00h 00mn au 21 janvier 2021 à 24h 00mn.**

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la **Direction Générale des Examens et Concours (ex OCECOS).**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité ..... coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

Les admis seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions selon l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Secrétariat Général
Le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon